



Commune
D'ALLIGNY-EN-MORVAN

58230 ALLIGNY-EN-MORVAN

Tél : 03.86.76.13.50

alligny.morvan@wanadoo.fr

www.alligny-en-morvan.fr

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JUILLET 2023

Président : GROSCHE Marie-Christine

Secrétaire de séance : PIN Christine

Présents : GROSCHE MC (Maire) - MÔME C (2^{ème} Adjoint) - DUCREUX N (3^{ème} adjoint) – BRANLARD D -
GERVAIS G - PIN C - GUENOT G- GROSCHE JL- BOURGEAC J - CHAMBERLAND P

Absents : MACHIN J-M (1^{er} Adjoint) - CHARLOT F - GÉRARD D - PRIMARD E

Procuration de Jean-Marc MACHIN à Christian MÔME

Le Conseil Municipal :

- Décide, suite à l'élection organisée le 8 juillet permettant aux ayants-droits de la section de Pensières de s'exprimer et suite au résultat positif de ce vote, de vendre une partie du terrain sectionnal cadastré AK n°85 à Madame YORILLO qui en a fait la demande.
- Choisit le devis de l'entreprise CRAI pour les travaux d'agrandissement du local des cantonniers pour un montant total de 84 240,00€ TTC plus 1 500,00€ HT pour le montage du dossier de permis de construire. L'autre proposition examinée, celle de l'entreprise DEVELET s'élevant à 95 736,00€ TTC.
- Choisit le devis de l'entreprise COMMUNEAU pour les travaux de maçonnerie du local des cantonniers pour un montant de 18 426,00€ TTC (seul devis reçu).
- Choisit le devis de Morvan TP concernant le terrassement pour le futur local des services techniques pour un montant de 9 180,48€ TTC, le second devis examiné s'élevant à 15 720€ TTC
- Choisit le devis de l'entreprise COMMUNEAU pour la mise en place d'une dalle sous le haut vent de la salle des fêtes pour un montant de 4 982,02€ TTC (seul devis reçu).
- Choisit le devis de l'entreprise COMMUNEAU pour la réfection de la tranche 4 du mur du cimetière pour un montant de 15 594,30€ TTC (seul devis reçu).
- Choisit le devis de l'entreprise COMMUNEAU pour la réfection de la tranche 5 du mur du cimetière pour un montant de 11 562,76€ (seul devis reçu).
- Après examen de deux devis pour la remise en état du chemin dit des Turaux, face Champcreux, choisit l'entreprise GTPM pour un montant de 6000€ TTC, l'entreprise BOISSELET proposant un devis de 7 914,00€ TTC.
- Approuve le règlement de collecte des déchets ménager émis par la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs.
- Approuve l'avenant au contrat SIG- cadastre définissant les modalités d'augmentation du tarif (changement de formule de calcul) liant la commune au SIEEEN.

Le 17 juillet 2023

Le Maire,



Marie-Christine GROSCHE